

## Renseignements

### Préalable

Vous devez au préalable remplir les formulaires généraux afin de connaître les renseignements nécessaires au dépôt d'une demande d'autorisation ministérielle pour votre projet.

### Portée du formulaire

Ce formulaire vise une activité réalisée dans le cadre d'un nouveau projet ou d'une modification de projet existant.

Ce formulaire ne vise pas les activités exemptées ou faisant l'objet d'une déclaration de conformité. Il vise uniquement les activités de culture<sup>1</sup> de cannabis (avant transformation) en bâtiment ou en serre qui sont soumises à une autorisation en vertu du paragraphe 10 du premier alinéa de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2).

### Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d'indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la demande d'autorisation, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

## Références

### Loi et règlements directement liés au présent formulaire

- [Loi sur la qualité de l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q2) - ci-après appelée la LQE
- [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) - ci-après appelé le REAFIE

### Règlements complémentaires

- [Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 4.1) - ci-après appelé le RAA
- [Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains](#) (chapitre Q-2, r. 37) - ci-après appelé le RPRT
- [Règlement sur les matières dangereuses](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 32) - ci-après appelé le RMD
- [Règlement sur les halocarbures](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 29) - ci-après appelé le RH

### Documents de soutien, guides et outils de référence

- [Guide de modélisation de la dispersion atmosphérique](#)
- [Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales](#)
- [Guide d'estimation de la concentration de dioxyde d'azote dans l'air ambiant](#)
  - [Normes et critères québécois de qualité de l'atmosphère](#)
- [Guide de caractérisation physicochimique de l'état initial des sols avant l'implantation d'un projet industriel](#)
- [Guide de référence du REAFIE](#)

## Activités complémentaires

Si des activités connexes ou complémentaires à l'activité de culture<sup>1</sup> de cannabis en bâtiment ou en serre sont visées par un ou plusieurs déclencheurs d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE, assurez-vous de cocher toutes les activités en question dans le formulaire général **Identification des activités et des impacts** et de remplir les formulaires associés.

Notez que le stockage de matières résiduelles<sup>8</sup> sur leur lieu de production, lorsqu'il est effectué temporairement et à d'autres fins que la valorisation sur ce lieu, reste couvert par l'activité de production (REAFIE art. 245).

Activités complémentaires à l'activité de culture <sup>1</sup> de cannabis en bâtiment ou en serre	Référence légale
Prélèvement d'eau	art. 22 al. 1 (2) LQE
Gestion des eaux pluviales (ex. : bassin de stockage des eaux de précipitations avec surverse au fossé)	art. 22 al. 1 (3) LQE
Traitement des eaux usées de procédés (ex. : eaux de fertilisation, eaux de recirculation <sup>3</sup> ) ou de lavage (ex. : filtre, UV, eaux usées)	art. 22 al. 1 (3) LQE
Traitement des eaux sanitaires	art. 22 al. 1 (3) LQE
Construction ou intervention dans des milieux humides et hydriques	art. 22 al. 1 (4) LQE
Gestion des résidus dangereux (ex. : résidus de la production d'huile (médicaments, gélules, concentrés et autres dérivés du cannabis), huiles usées, etc.)	art. 22 al. 1 (5) LQE
Installation et exploitation d'un appareil ou d'un équipement destiné à prévenir, à diminuer ou à faire cesser le rejet de contaminants <sup>5</sup> dans l'atmosphère <sup>9</sup> (ex. : filtre au charbon activé, dépoussiéreur)	art. 22 al. 1 (6) LQE
Système d'épuration des émissions atmosphériques et des odeurs (ex. : filtre au charbon activé, dépoussiéreur)	art. 22 al.1 (6) LQE
Valorisation des résidus (feuilles et tiges) de végétaux (broyage, dénaturation et compostage)	art. 22 al. 1 (8) LQE
Valorisation d'une matière résiduelle <sup>8</sup> fertilisante (MRF)	art. 22 al. 1 (8) LQE
Transformation du cannabis (ex. : extraction d'huile de cannabis concentré de CBD ou de THC)	art. 22 al. 2 LQE
Système de chauffage avec émissions atmosphériques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation et exploitation d'un appareil de combustion ou d'un moteur fixe à combustion interne de plus de 3 000 kW (ou 3 MW) utilisant des combustibles fossiles (ex. : mazout, gaz naturel, propane), du bois ou des résidus de bois (non contaminés) ou des granules produits à partir de cultures<sup>1</sup> lignocellulosiques (ex. : panic érigé, miscanthus, alpiste roseau)</li> <li>- Installation et exploitation d'un appareil de combustion ou un moteur fixe à combustion interne de moins de 3 000 kW (ou 3 MW) utilisant les autres combustibles (ex. : huiles usées, biogaz, bois ou résidus imprégnés de colles à base de formaldéhyde)</li> </ul>	art. 22 al. 2 LQE
Rejet d'un effluent dans l'environnement <sup>6</sup>	art. 22 al. 2 LQE

# 1. Description de l'activité

## 1.1 Nature des activités

### 1.1.1 Indiquez le type d'établissement visé par la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

- Nouvel établissement
- Établissement existant

### 1.1.2 L'activité de culture<sup>1</sup> de cannabis est-elle réalisée dans un bâtiment, en serre ou les deux (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

- En bâtiment
- En serre

## 1.2 Description des équipements et des installations

### 1.2.1 En reproduisant intégralement le modèle de tableau fourni à la section 7, décrivez les bâtiments ou les serres utilisés pour la culture<sup>1</sup> de cannabis (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

Si des plans et devis<sup>2</sup> des bâtiments ou des serres sont disponibles, vous pouvez les joindre à votre demande.

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

### 1.2.2 Décrivez l'aménagement intérieur des bâtiments ou des serres utilisés pour la culture<sup>1</sup> de cannabis, en incluant leurs subdivisions ou leurs salles. Décrivez également la matière entreposée pour chaque zone ou salle servant à l'entreposage (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

Les salles ou subdivisions peuvent être les suivantes :

- zone de plant mère;
- zone de culture<sup>1</sup> (zone pépinière de jeunes plants, zone de croissance végétative et zone de floraison);
- zone de chauffage;
- zone de fertilisation et d'irrigation des plantes;
- zone de séchage;
- zone de trituration/destruction;
- zone d'emballage;
- zone d'étiquetage;
- zone d'affinage;
- vestiaires, bureaux administratifs, etc.

Cette description doit permettre de localiser notamment :

- les équipements fixes de production;
- les installations de traitement des eaux;
- les aires de chargement et de déchargement;
- les aires d'entreposage;
- les points de rejet.

Si un plan d'aménagement intérieur des bâtiments ou des serres est disponible, vous pouvez le joindre à votre demande.

(Nbre de caractères = 3000)

**1.2.3 En reproduisant intégralement le modèle de tableau fourni à la section 7, décrivez les équipements ou les appareils utilisés pour la culture<sup>1</sup> de cannabis, incluant ceux prévus pour l'entreposage (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).**

À titre d'exemple, vous pouvez décrire les équipements ou les appareils :

- du système d'irrigation;
- du système de fertigation;
- du système de recirculation<sup>3</sup> totale ou partielle des eaux;
- du système d'éclairage;
- du système de ventilation;
- du système de chauffage;
- du système de climatisation;
- les équipements utilisés pour la fertilisation;
- les équipements d'entreposage des produits végétaux;
- etc.

Si un schéma de procédé, une fiche technique ou un plan et devis<sup>2</sup> d'un appareil, d'un équipement ou d'un ouvrage sont disponibles, vous pouvez les joindre à votre demande.

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

**1.2.4 Utilisez-vous des équipements de réfrigération ou de climatisation dans votre projet (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?**

Oui  Non

*Si vous avez répondu Non, passez à la section 1.3.*

**1.2.5 En reproduisant intégralement le modèle de tableau fourni à la section 7, décrivez les réfrigérants utilisés (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).**

Note : Vous pouvez trouver le potentiel de réchauffement planétaire (PRP) des différents réfrigérants sur le site du ministère ou à l'annexe 1 du [Règlement sur les halocarbures](#).

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

## 1.3 Gestion et entreposage des matières premières

**1.3.1 En reproduisant intégralement le modèle de tableau fourni à la section 7, fournissez les renseignements sur les intrants<sup>4</sup> utilisés dans les procédés qui sont susceptibles de devenir ou de générer un contaminant<sup>5</sup> dans l'environnement<sup>6</sup> ainsi que leur mode d'entreposage (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).**

Il peut s'agir, par exemple :

- de combustibles;
- de composés ou produits chimiques utilisés;
- de substrats;
- de matières fertilisantes;
- etc.

Si une fiche signalétique ou une étiquette permettant de décrire la composition d'un intrant<sup>4</sup> est disponible, vous pouvez la joindre à votre demande.

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

**1.3.2 Pour chaque intrant<sup>4</sup> de type matière fertilisante identifié à la question précédente, indiquez, en kilogramme (kg), les quantités totales maximales respectives d'azote et de phosphore qui sont utilisées sur une base annuelle (art. 17 al. 1 (1), (4) et art. 18(1) REAFIE).**

Pour le phosphore, exprimez ces quantités sous une base de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>.

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

(Nbre de caractères = 1000)

## 1.4 Caractéristiques techniques et opérationnelles

**1.4.1 La culture<sup>1</sup> de cannabis est-elle de type biologique (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?**

Oui  Non

**1.4.2 En reproduisant intégralement le modèle de tableau fourni à la section 7, fournissez les renseignements sur différentes catégories ou espèces de plants de cannabis cultivés (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).**

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

**1.4.3 Décrivez les opérations de fertilisation du cannabis en précisant notamment (art. 17 al. 1 (1) REAFIE) :**

- le type de solutions fertilisantes utilisées;
- la fréquence d'application.

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

(Nbre de caractères = 1000)

**1.4.4 Décrivez les caractéristiques techniques liées à l'éclairage du cannabis en précisant notamment (art. 17 al. 1 (1) REAFIE) :**

- le type d'éclairage utilisé;
- la durée de la photopériode, le cas échéant, précisez en fonction de la période de l'année.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 1000)

**1.4.5 Y a-t-il injection de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) à l'intérieur du bâtiment ou de la serre (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?**

Oui  Non

Si vous avez répondu Non, passez à la question 1.4.7.

**1.4.6 Décrivez la procédure d'injection du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) à l'intérieur du bâtiment ou de la serre (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).**

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 1000)

**1.4.7 Décrivez le procédé de séchage du cannabis, en précisant notamment la durée du séchage (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).**

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 1000)

**1.4.8 Décrivez les étapes de nettoyage et de désinfection et le programme d'entretien (art. 17 al. 1 (1) et art. 18 (4) REAFIE).**

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 1500)

**1.4.9 Une partie des eaux est-elle recirculée (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?**

Oui  Non

**1.4.10 Décrivez le chemin d'écoulement des eaux prélevées, utilisées et générées pour votre activité de culture<sup>1</sup> de cannabis, de leur approvisionnement, à leur utilisation, jusqu'à leur rejet ou gestion (art. 17 al. 1 (1), (4) et art. 18(1) REAFIE).**

La description couvre notamment :

- les eaux propres;
- les eaux de procédés;
- les eaux de lavage;
- les eaux sanitaires;
- les eaux potables;
- les eaux de fertilisation;
- les eaux résiduaires;
- etc.

Le cas échéant, la description devra considérer la recirculation<sup>3</sup> ou la réutilisation des eaux.

Si un diagramme ou schéma d'écoulement des eaux de votre activité est disponible, vous pouvez le joindre à la demande.

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

(Nbre de caractères = 3000)

**1.4.11 Les eaux générées par votre activité de culture<sup>1</sup> de cannabis sont-elles exclusivement rejetées dans l'environnement<sup>6</sup> ou dans un système d'égout<sup>7</sup> (art. 18(1) et (2) REAFIE)?**

Oui  Non

*Si vous avez répondu Oui, passez à la question 1.4.13.*

**1.4.12 Si les effluents générés sont dirigés vers un autre lieu de disposition finale ou de rejet, décrivez la gestion de ces eaux et leur disposition s'il y a lieu, et fournissez les volumes maximaux d'eau disposée (journalier (m<sup>3</sup>/j) ou annuel (m<sup>3</sup>/an) selon le cas) et précisez si le volume est estimé ou mesuré (art. 17, al.1 (1) REAFIE).**

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

(Nbre de caractères = 3000)

**1.4.13 Décrivez les mesures de suivi de la performance, de surveillance et de contrôle de votre installation de culture<sup>1</sup> de cannabis et de son exploitation (art. 18 (4) REAFIE).**

Cette description devra notamment couvrir :

- les puits d'observation;
- les points de mesure ou échantillonnage;
- toute autre installation nécessaire à cette fin.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 1500)

## 1.5 Modalités et calendrier de réalisation de l'activité

### 1.5.1 Indiquez dans le tableau ci-dessous les dates de début et de fin des différentes étapes de réalisation des travaux de l'activité si cela est applicable (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

Par exemple :

- construction de bâtiments ou de serres;
- travaux d'aménagements de l'installation;
- exploitation de l'activité;
- si connue, la date de fin de l'exploitation de l'activité;
- s'il y a lieu, la date de restauration complète.

Étapes de réalisation	Début	Fin	Durée

### 1.5.2 Indiquez dans le tableau ci-dessous l'horaire d'exploitation du procédé ou de l'activité de l'établissement et le nombre de quarts de travail pour chaque journée de la semaine (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Horaire	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Heure de début							
Heure de fin							
Nombre de quarts de travail							

### 1.5.3 Fournissez les informations suivantes sur les modalités de réalisation de l'activité (art. 17 al. 1 (2) REAFIE) :

- nombre de semaines d'exploitation par année : \_\_\_\_\_
- période de pointe de production (le cas échéant) : \_\_\_\_\_
- période d'arrêt de production (le cas échéant) : \_\_\_\_\_
- nombre maximal d'employés : \_\_\_\_\_
  - nombre d'employés affectés à la production : \_\_\_\_\_
  - autres employés (bureau, entretien, etc.) : \_\_\_\_\_



**1.5.4 Des procédures ou des mesures de prévention des rejets ont-elles été prévues pour la période de construction, d'implantation, de rodage ou de mise en exploitation de votre activité (art. 17 al. 1 (2) et art. 18(3) REAFIE)?**

Oui  Non

*Si vous avez répondu Non, passez à la section 1.6.*

**1.5.5 Décrivez les procédures et les mesures de prévention permettant d'éliminer le rejet de contaminants<sup>5</sup> à chacune des phases de la construction ou de l'implantation de votre activité, ainsi qu'au cours de la période de rodage et de mise en exploitation de l'établissement ou de l'activité (art. 17 al. 1 (2) et art. 18(3) REAFIE).**

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

(Nbre de caractères =2000 )

## 1.6 Description des matières résiduelles

**1.6.1 Les matières résiduelles<sup>8</sup> non dangereuses (MRND) générées par les activités de traitement doivent être déclarées dans le formulaire général *Description de projet* à la section 1.3.**

Exemple de matières résiduelles<sup>8</sup> :

- les résidus (feuilles et tiges) de plants de cannabis;
- les intrants de culture à usage unique (ex. : tuteurs, attaches, emballage, contenants vides, etc.);
- les substrats de culture usés;
- etc.

Notez que le traitement des MRND à des fins de valorisation est assujéti à une autorisation en vertu de l'article 22 al. 1 (8) LQE. Dans ce cas, retournez au formulaire général **Identification des activités et des impacts** pour cocher la case appropriée et remplir le formulaire correspondant à cette activité.

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

## 2. Localisation de l'activité

### 2.1 Localisation et données géospatiales

**2.1.1 En plus des éléments et des données géospatiales demandés dans le formulaire général *Description du projet* relativement à la localisation, fournissez la localisation et les données géospatiales des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :**

- la délimitation des aires (ou zones) de rétention;
- la délimitation des aires de manutention et de transport des matières (aires de chargement/déchargement);
- les drains (précisez s'ils sont obturés);
- les regards pluviaux et d'égouts;
- le compteur d'eau ou le débitmètre et la station d'échantillonnage des eaux le cas échéant;
- les milieux affectés en incluant toute portion additionnelle susceptible d'être affectée par les activités (indiquez si les perturbations sont temporaires ou permanentes).

Le ministère exige les données géospatiales et un plan de localisation du site afin de pouvoir visualiser de façon précise l'emplacement des diverses activités d'un projet.

Ce plan de localisation doit être lisible, accompagné d'une légende et être présenté à une échelle appropriée. D'autre part, plus d'un plan peut être transmis, notamment afin de mieux présenter les éléments qui y sont demandés.

Plan(s) de localisation	
Document :	Section :
Données géospatiales (SHP, KML, GPX ou GeoJSON)	
Fichier :	Description :

En l'absence de données géospatiales, fournir les coordonnées géographiques des éléments cités dans un fichier séparé (Word ou Excel).

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

### 3. Impacts sur l'environnement

Conformément à l'article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d'informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités de votre projet.

#### 3.1 Formulaires d'impact

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, sélectionnés à partir du formulaire général **Identification des activités et des impacts**.

Les formulaires d'impact permettent de fournir les informations suivantes :

- la nature, la source, la quantité et la concentration de tous les contaminants<sup>5</sup> susceptibles d'être rejetés dans l'environnement<sup>6</sup>, incluant les risques de rejets accidentels;
- une description des impacts anticipés;
- une description des mesures d'atténuation proposées, incluant celles relatives à la remise en état;
- une description des mesures de suivi, d'entretien, de surveillance et de contrôle proposées, incluant la description des équipements, des appareils, des puits d'observation, des points de mesure ou d'échantillonnage et de toute autre installation nécessaire à cette fin.

Les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs. Il s'agit d'exemples pour vous aider à remplir les formulaires d'impact.

##### 3.1.1 Rejets d'un effluent (eau)

Ce formulaire vise tous les rejets d'eaux provenant d'un effluent. Celui-ci peut être rejeté dans l'environnement<sup>6</sup>, dans un système d'égout, ou acheminé à l'extérieur du site pour sa gestion et sa disposition.

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Rejets d'un effluent (eau)** :

- implantation et exploitation d'une installation de culture<sup>1</sup> de cannabis en bâtiment ou en serre comportant le rejet d'un effluent dans l'environnement<sup>6</sup>, dans un système d'égout<sup>7</sup> ou acheminé à l'extérieur du site (exemples d'effluents : eaux usées, eaux de lavage, eaux de procédés, eaux usées de fertilisation, eaux résiduelles, eaux de lixiviation, etc.);

- rejet d'eaux d'un système de traitement des eaux (ex. : eaux de procédés, eaux de lavage, eaux résiduelles, eaux de refroidissement, eaux de lixiviation, eaux de bassins de décantation et de sédimentation, etc.).

Notez que les [Lignes directrices pour l'élaboration d'un programme d'autosurveillance des effluents industriels des secteurs non réglementés](#) peuvent vous aider à élaborer un programme de suivi et d'autosurveillance des effluents rejetés dans l'environnement<sup>6</sup>.

### 3.1.2 **Rejets atmosphériques**

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Rejets atmosphériques** :

- implantation et exploitation d'une installation de culture<sup>1</sup> de cannabis en bâtiment ou en serre qui génère des émissions atmosphériques, notamment des émissions diffuses de particules, des gaz, mais aussi des odeurs;
- utilisation d'appareils ou d'équipements de combustion ou chauffage, de traitement de l'air, etc. générant des émissions diffuses de particules et des gaz;
- utilisation de réfrigérants.

Les mesures de mitigation prévues pour diminuer les émissions de contaminants<sup>5</sup> dans l'atmosphère<sup>9</sup> ainsi que les odeurs doivent être décrites dans ce formulaire.

Le RAA, le REAFIE et certains règlements sectoriels apportent également des conditions additionnelles concernant les études de modélisation et les exigences de rejet des émissions atmosphériques.

### 3.1.3 **Eaux de surface, eaux souterraines et sols**

Ce formulaire permet de décrire les contaminants<sup>5</sup> susceptibles d'altérer les eaux de surface, les eaux souterraines et les sols et leurs impacts anticipés sur l'environnement<sup>6</sup>. Les mesures de suivi, d'entretien, de surveillance et de contrôle proposées pour les eaux de surface, les eaux souterraines ou les sols doivent être décrites dans ce formulaire.

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Eaux de surface, eaux souterraines et sols** :

- déversements accidentels d'eaux usées, d'hydrocarbures, etc.;
- entreposage des matières résiduelles<sup>8</sup> (ex. : résidus de végétaux (tiges et feuilles), substrats de culture<sup>1</sup> inorganiques ou organiques, etc.);
- lixiviation des matières résiduelles<sup>8</sup>;
- entreposage de matières dangereuses<sup>10</sup> résiduelles;
- excavation et disposition de sols;
- entreposage de sols contaminés, lixiviation des matériaux, etc.;
- émissions de matières en suspensions dans un cours d'eau;
- etc.

### 3.1.4 **Bruit**

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Bruit** :

- aires de circulation, de chargement et de déchargement des matières;
- équipements de ventilation;
- bruits d'impacts;
- etc.

### 3.1.5 **Autres impacts**

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Autres impacts** :

- détérioration de l'habitat d'une espèce vivante;
- perturbations de la faune et de la flore;
- pollution lumineuse;
- vibrations;
- etc.

L'implantation et l'exploitation d'une installation de culture<sup>1</sup> de cannabis en bâtiment ou en serre peuvent causer d'autres impacts. Ces autres impacts ou nuisances peuvent dépendre de plusieurs facteurs, par exemple et sans s'y limiter, de la localisation des installations et de sa proximité avec d'autres bâtiments ou résidences privées. Les mesures d'atténuation proposées en lien avec la dispersion lumineuse devront notamment y être décrites.

Par exemple, dépendamment du type d'éclairage utilisé, de la durée de la photopériode et de cette période fixée dans une journée, cette activité peut causer une pollution lumineuse et causer des nuisances pour les voisins.

## 4. Informations complémentaires sur le projet

Selon les activités de votre projet, des informations complémentaires pourraient être nécessaires afin d'analyser votre demande. Ces informations doivent être déclarées dans des formulaires distincts, sélectionnés à partir du formulaire général **Identification des activités et des impacts**.

Les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs. Il s'agit d'exemples pour vous aider à remplir les formulaires complémentaires.

### 4.1 Programme de contrôle des eaux souterraines

Ce formulaire vise les activités industrielles ou commerciales concernées par l'article 22 du REAFIE ou toute autre activité exigeant qu'un programme de contrôle des eaux souterraines soit fourni avec la demande d'autorisation (art. 18 REAFIE).

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire complémentaire **Programme de contrôle des eaux souterraines** :

- activités d'entreposage de lixiviat, d'eaux usées, etc.

Notez que si votre projet comprend une activité industrielle ou commerciale appartenant à l'une des catégories énumérées à l'annexe IV du RPRT et qu'une installation de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine ou à la transformation alimentaire se trouve à moins de 1 km à l'aval hydraulique du terrain concerné, vous devez fournir un programme de contrôle des eaux souterraines afin d'assurer le respect des exigences du RPRT.

### 4.2 Gaz à effet de serre

Ce formulaire vise à déterminer si les renseignements ou les documents relatifs aux émissions de gaz à effet de serre (GES) doivent être fournis. Ce formulaire réfère aux articles 19 à 21 et à l'annexe 1 du [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#) (REAFIE) (art. 18 REAFIE).

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire complémentaire **Gaz à effet de serre** :

- utilisation de certains équipements (appareil de combustion ou de chauffage, four industriel, incinérateur, etc.);
- activité, équipement ou procédé susceptible de générer des émissions de GES;
- activité, équipement ou procédé visé par l'annexe 1 du REAFIE.

### 4.3 Matières dangereuses résiduelles

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire complémentaire **Matières dangereuses résiduelles** :

- gestion et entreposage de produits chimiques usés (ex. : solvants, solutions dangereuses, huiles usées, etc.);
- gestion et entreposage de matières dangereuses<sup>10</sup> résiduelles issues de la transformation du cannabis;
- gestion et entreposage de réfrigérants.

Notez que les résidus (feuilles et tiges) de plants de cannabis ne constituent pas des matières dangereuses<sup>10</sup> au sens du RMD.

## 4.4 Autres informations

### 4.4.1 Fournissez tout autre renseignement ou joignez tout autre document permettant de compléter votre demande.

Exemples :

- fiches signalétiques de produits;
- fiches techniques d'équipements ou d'appareils;
- tout autre renseignement ou document pertinent.

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

(Nbre de caractères = 1000)

## 5. Services professionnels ou d'autres personnes compétentes

**5.1 Les services d'un professionnel<sup>11</sup> ou d'une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1(3) REAFIE)?**

Oui  Non

**5.2 Joignez une [Déclaration du professionnel ou autre personne compétente](#) pour chaque professionnel<sup>11</sup> ou personne compétente concerné (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).**

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

## 6. Lexique

**<sup>1</sup> culture** : la culture correspond à l'ensemble des opérations nécessaires à la croissance du cannabis, de la préparation du substrat à la récolte, y compris, le cas échéant, le drainage et le travail au sol post-récolte.

**<sup>2</sup> plans et devis** : documents d'ingénierie signés et scellés par un ingénieur (art. 3 REAFIE).

**<sup>3</sup> recirculation** : réintroduction (ex. : par pompage) d'une partie ou de la totalité du débit déjà utilisé dans des unités de production vers une portion antérieure d'un circuit d'eau (aval vers amont) à la suite de son passage dans un système de traitement afin de maintenir une bonne qualité de l'eau.

**<sup>4</sup> intrant** : tout élément impliqué dans le procédé tel qu'une matière première, un produit intermédiaire ou de réaction, un produit de nettoyage, un produit fini, etc.

**<sup>5</sup> contaminant** : une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l'un ou l'autre susceptible d'altérer de quelque manière la qualité de l'environnement<sup>6</sup> (art. 1 LQE).

**<sup>6</sup> environnement** : l'eau, l'atmosphère<sup>9</sup> et le sol ou toute combinaison de l'un ou l'autre ou, d'une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

**<sup>7</sup> système d'égout** : tout ouvrage utilisé pour la collecte, l'entreposage, le transport ou le traitement des eaux usées, en tout ou en partie d'origine domestique, avant leur rejet dans l'environnement<sup>6</sup>, à l'exception :

1° d'une canalisation desservant un seul bâtiment, raccordée à un système d'égout, située à l'intérieur de la limite de propriété de ce bâtiment;

2° d'un système de gestion des eaux pluviales qui reçoit des eaux usées d'origine domestique issues d'un ouvrage de surverse ou des eaux usées traitées;

3° d'un équipement ou d'un dispositif de traitement d'eaux destiné à traiter des eaux autres que des eaux usées d'origine domestique et qui n'est pas exploité par une municipalité (art. 3 REAFIE).

**<sup>8</sup> matière résiduelle** : tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon (art. 1 LQE).

**<sup>9</sup> atmosphère** : l'air ambiant qui entoure la terre à l'exclusion de l'air qui se trouve à l'intérieur d'une construction ou d'un espace souterrain (art. 1 LQE).

**<sup>10</sup> matière dangereuse** : toute matière qui, en raison de ses propriétés, présente un danger pour la santé ou l'environnement<sup>6</sup> et qui est, au sens des règlements pris en application de la présente loi, explosive, gazeuse, inflammable, toxique, radioactive, corrosive, comburante ou lixiviable, ainsi que toute matière ou tout objet assimilé à une matière dangereuse selon les règlements (LQE art. 1).

**<sup>11</sup> professionnel** : un professionnel au sens de l'article 1 du [Code des professions](#) (chapitre C-26) est assimilé à un professionnel ou toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité exercée par un professionnel appartenant à cet ordre (art. 3 REAFIE).

## 7. Modèles de tableau

Cette section présente les modèles de tableau à reproduire. Utilisez celui qui correspond à la question.

### Modèle 1 – Question 1.2.1 : Description des bâtiments ou des serres utilisés pour la culture

Code d'identification utilisé aux plans de localisation	Type d'installation Bâtiment ou serre	Superficie totale occupée par l'installation au sol (en mètres carrés [m <sup>2</sup> ])*	Superficie totale de l'installation sur laquelle est réalisé l'ensemble des activités de culture <sup>1</sup> (en mètres carrés (m <sup>2</sup> ))  Doit inclure les cultures <sup>1</sup> réalisées en étages ou superposées	Nombre maximal de plants cultivés (tous types confondus)
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.2.1.</i>				

\*La superficie totale correspond à l'espace que le bâtiment ou la serre couvre au sol, y compris les aires de production, de préparation et d'expédition des produits.

**Modèle 2 – Question 1.2.3 : Description des appareils ou équipements, incluant ceux prévus pour l'entreposage**

Code d'identification de l'appareil ou équipement (incluant les réservoirs et bassins le cas échéant)	Nom de l'appareil ou équipement (incluant les réservoirs et bassins le cas échéant)	But de leur utilisation	Nombre d'unités de l'appareil ou équipement	Nom du manufacturier, numéro et/ou type de modèle	Description des caractéristiques techniques de l'appareil ou de l'équipement	Volume maximal utile (en mètre cube) (si applicable)	Temps de séjour (durée) dans l'appareil ou équipement (si applicable)
Tel qu'identifié sur les plans et documents soumis		Exemples : irrigation, fertigation, éclairage, ventilation, chauffage, fertilisation, etc.			Exemples : débit maximal, puissance maximale, capacité maximale, dimensions, etc.  Précisez l'unité de mesure, ex. : m <sup>3</sup> /h.		Précisez l'unité de référence utilisée ex. : heure, jour. Précisez si le temps de séjour est estimé ou mesuré.
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.2.3.</i>							

**Modèle 3 – Question 1.2.5 : Description des réfrigérants utilisés**

Nom du produit réfrigérant	Famille de réfrigérant	Quantité utilisée (kg) annuellement	Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)*
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.2.3.</i>			

\* Il est possible de trouver le potentiel de réchauffement planétaire (PRP) des différents réfrigérants sur le site Internet du ministère ou à l'annexe 1 du [Règlement sur les halocarbures](#).

**Modèle 4 – Question 1.3.1 : Description des intrants et de leur mode d'entreposage**

Identification de l'intrant <sup>4</sup> incluant le combustible, le composé ou produit chimique utilisé	Type spécifique d'intrant <sup>4</sup> (le cas échéant)	But de leur utilisation	Quantité totale maximale utilisée par année	Liste des composantes constituant cet intrant <sup>4</sup> (lorsqu'applicable)	Code ou nom d'identification du lieu d'entreposage	Capacité maximale d'entreposage	Mode d'entreposage	Mesures de protection de l'environnement <sup>6</sup> (le cas échéant)
	<p>Précisez l'élément inscrit à la première colonne le cas échéant.</p> <p>Exemple de précisions sur les types d'engrais utilisés : 32-0-0, farine de sang, extraits d'algues, etc.</p>		<p>Précisez l'unité de référence, ex. : litres, mètre cube (m<sup>3</sup>), kilogramme (kg), tonnes, etc.</p> <p>Précisez si la quantité est estimée ou mesurée</p>		<p>Tel qu'identifié sur les plans ou documents soumis</p>	<p>Précisez l'unité de référence : litre, mètre cube, kilogramme, tonne.</p> <p>Précisez si la quantité est estimée ou mesurée</p>		
<p><i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.3.1.</i></p>								



**Modèle 5 – Question 1.4.2 : Renseignements sur les différentes catégories ou espèces de plants cultivés**

Nom ou code d'identification du bâtiment ou de la serre	Catégorie ou espèce de plants cultivés	Variété de plants cultivés	Types de régie de culture <sup>1</sup>	Types de substrat <sup>2</sup>	Durée d'un lot ou cycle de production (en jours)	Nombre de lots prévus annuellement	Type ou genre de produits récoltés	Capacité de production maximale annuelle de chaque type ou genre de produits récoltés (kg/an)
Tel qu'identifié sur les plans ou documents soumis)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indica;</li> <li>• Sativa;</li> <li>• Hybride;</li> <li>• Autre (précisez)</li> </ul>		Au sol, en pot ou contenant, sur table, aéronique ou hydroponique, vertical ou horizontal, autres (précisez)				Exemple : inflorescences de cannabis, autres parties de plants de cannabis, etc.	Exprimez la quantité en base sèche en kg  Exemple : inflorescences de cannabis, autres parties de plants de cannabis, etc.
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.4.2.</i>								

<sup>1</sup> **Types de régie de culture<sup>1</sup>** : en sol, en pot ou en contenant, sur table, aéronique ou hydroponique, verticale ou horizontale, autres (précisez).

<sup>2</sup> **Types de substrat** : laine de roche, fibre de coco, mousse de tourbe, terreau, autres (précisez).